PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

DECRET N° 99-251 **DU** 15 Décembre 1999
portant nomination du directeur des relations avec le Parlement

Le Président de la République,

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n°99-214 du 31 octobre 1999 portant attributions et organisation de la direction des relations avec le Parlement ;
Vu le décret n° 99-215 du 31 octobre 1999 portant attributions et organisation du ministère de la communication, chargé des relations avec le Parlement ;
Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier.- M. Pierre EPONGO est nommé directeur des relations avec le Parlement.

Article 2.- M. Pierre EPONGO percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal officiel./

Fait à Brazzaville, le 15 Décembre 1999

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de la communication,
chargé des relations avec le Parlement,
porte-parole du Gouvernement,

François IBOVI

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Mathias DZON